

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU : 29/01/2015

Présents : Mmes BOUCHE. CAZENEUVE. DEMOLOMBE. LAGACHERIE. PALLEC. SENSENDREU. Mrs BIENCINTO. FRISONI. LAURENS

Excusés : Mrs COLOMBIE SANCHEZ

Procurations : Mr COLOMBIE à Mme SENSENDREU

Mr SANCHEZ à Mme LAGACHERIE

Mme LAGACHERIE a été nommée secrétaire

Ouverture de la séance à 18h00

ORDRE DU JOUR	INFORMATIONS APPORTEES	PROPOSITIONS/ DECISIONS ADOPTES																								
DPU	Vente de la propriété de Mr VERDAGUER GONZALEZ Nicolas cadastrée : A 657	Pas de DPU																								
Inscriptions de crédits en dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015	<p>M. le Maire indique aux membres de l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder, avant le vote du Budget Primitif 2015, aux inscriptions de crédits en dépenses d'investissement.</p> <p>En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, jusqu'à l'adoption du Budget, et, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.</p> <p>Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2014 s'élevaient à 1 454 720 Euros (déduction faite des remboursements d'emprunts s'élevant à 28 815.39 €), que le quart de ces crédits représente donc 363 680 Euros.</p> <p>Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre à Monsieur le Maire, de liquider et de mandater des dépenses avant l'adoption du Budget de l'exercice 2015 .</p> <p>Il est proposé au Conseil :</p> <p>D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses sur les comptes suivants et pour les montant précisés ci-dessous :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"><tbody><tr><td style="padding-left: 20px;">- 2313 opération 123 travaux école</td><td style="text-align: right;">90 000.00 €</td></tr><tr><td style="padding-left: 20px;">- 21311 opération 123 travaux école</td><td style="text-align: right;">9 080.00 €</td></tr><tr><td style="padding-left: 20px;">- 21311 opération 193 Travaux bâtiments communaux</td><td style="text-align: right;">18 000.00 €</td></tr><tr><td style="padding-left: 20px;">- 2135 opération 193 Travaux bâtiments communaux</td><td style="text-align: right;">5 600.00 €</td></tr><tr><td style="padding-left: 20px;">- 2161 opération 200 Bâtiments religieux</td><td style="text-align: right;">3 900.00 €</td></tr><tr><td style="padding-left: 20px;">- 2313 opération 214 renov bâtiment pompiers</td><td style="text-align: right;">201 000.00 €</td></tr><tr><td style="padding-left: 20px;">- 2128 opération 223 Tvx boulodrome inondations</td><td style="text-align: right;">1 350.00 €</td></tr><tr><td style="padding-left: 20px;">- 21538 opération 225 Canal Langlade inondations</td><td style="text-align: right;">21 400.00 €</td></tr><tr><td style="padding-left: 20px;">- 2158 opération 73 achat de matériel divers</td><td style="text-align: right;">2 200.00 €</td></tr><tr><td style="padding-left: 20px;">- 2188 opération 73 achat de matériel divers</td><td style="text-align: right;">950.00 €</td></tr><tr><td style="padding-left: 20px;">- 1321 Subventions équipements</td><td style="text-align: right;">5 200.00 €</td></tr><tr><td style="padding-left: 40px;">Total</td><td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">358 680.00 €</td></tr></tbody></table>	- 2313 opération 123 travaux école	90 000.00 €	- 21311 opération 123 travaux école	9 080.00 €	- 21311 opération 193 Travaux bâtiments communaux	18 000.00 €	- 2135 opération 193 Travaux bâtiments communaux	5 600.00 €	- 2161 opération 200 Bâtiments religieux	3 900.00 €	- 2313 opération 214 renov bâtiment pompiers	201 000.00 €	- 2128 opération 223 Tvx boulodrome inondations	1 350.00 €	- 21538 opération 225 Canal Langlade inondations	21 400.00 €	- 2158 opération 73 achat de matériel divers	2 200.00 €	- 2188 opération 73 achat de matériel divers	950.00 €	- 1321 Subventions équipements	5 200.00 €	Total	358 680.00 €	Accord à l'unanimité
- 2313 opération 123 travaux école	90 000.00 €																									
- 21311 opération 123 travaux école	9 080.00 €																									
- 21311 opération 193 Travaux bâtiments communaux	18 000.00 €																									
- 2135 opération 193 Travaux bâtiments communaux	5 600.00 €																									
- 2161 opération 200 Bâtiments religieux	3 900.00 €																									
- 2313 opération 214 renov bâtiment pompiers	201 000.00 €																									
- 2128 opération 223 Tvx boulodrome inondations	1 350.00 €																									
- 21538 opération 225 Canal Langlade inondations	21 400.00 €																									
- 2158 opération 73 achat de matériel divers	2 200.00 €																									
- 2188 opération 73 achat de matériel divers	950.00 €																									
- 1321 Subventions équipements	5 200.00 €																									
Total	358 680.00 €																									

Lac de Géry	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des suites à donner au jugement rendu en date du 17 décembre 2014.</p> <p>Suite à une entrevue avec Maître Lassus, avocat de la commune, Monsieur le Maire expose les trois possibilités ouvertes à la commune :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Relever appel du jugement du 17 décembre 2014 devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux. 2- Saisir le Tribunal de Grande Instance de Saint-Gaudens. 3- Ne pas donner suite au jugement. <p>Le conseil municipal décide de relever l'appel devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.</p>	<p>Pour : 8 Abstentions : 3</p>
-------------	--	-------------------------------------

Eglise : analyse des offres pour mission diagnostic sur l'ensemble église et trésor	<p>Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que suite aux crues de juin 2013, l'église et le trésor ont été envahis par la boue. La remise en valeur du trésor implique la restauration de l'ensemble église et ancienne sacristie où il était exposé, ainsi que de vérifier la faisabilité d'y aménager un nouveau trésor au regard de l'accessibilité et des normes actuelles en matière de sécurité des publics. Cette démarche passe nécessairement par le lancement et la réalisation d'une étude de diagnostic conformément aux articles R621-26 et suivants du Code du Patrimoine relatifs à la maîtrise d'œuvre sur les immeubles classés au titre des monuments historiques.</p> <p>Suite à l'appel d'offre, sept dossiers de candidature ont été reçus dont un hors délai donc non recevable. La DRAC a qui a été déléguée la maîtrise d'ouvrage a effectué l'analyse des offres suivante :</p> <p style="text-align: center;">Rapport d'analyse des offres</p> <p>1- Prix des prestations :</p> <table border="1" data-bbox="352 844 1543 1421"> <thead> <tr> <th>Bureaux d'études</th> <th>Montant de l'offre TTC</th> <th>Note critère prix</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Raphaël BLOHORN</td> <td style="text-align: right;">20 496 €</td> <td style="text-align: right;">2.46</td> </tr> <tr> <td>Guillaume CLEMENT</td> <td style="text-align: right;">18 840 €</td> <td style="text-align: right;">2.67</td> </tr> <tr> <td>Michel PERON</td> <td style="text-align: right;">16 500 €</td> <td style="text-align: right;">3.05</td> </tr> <tr> <td>Pascal ROBERT-COLS</td> <td style="text-align: right;">12 600 €</td> <td style="text-align: right;">4</td> </tr> <tr> <td>Olivier TESTARD</td> <td style="text-align: right;">13 800 €</td> <td style="text-align: right;">3.64</td> </tr> <tr> <td>Jean-Louis REBIERE</td> <td style="text-align: right;">21 744 €</td> <td style="text-align: right;">2.32</td> </tr> </tbody> </table>	Bureaux d'études	Montant de l'offre TTC	Note critère prix	Raphaël BLOHORN	20 496 €	2.46	Guillaume CLEMENT	18 840 €	2.67	Michel PERON	16 500 €	3.05	Pascal ROBERT-COLS	12 600 €	4	Olivier TESTARD	13 800 €	3.64	Jean-Louis REBIERE	21 744 €	2.32	
Bureaux d'études	Montant de l'offre TTC	Note critère prix																					
Raphaël BLOHORN	20 496 €	2.46																					
Guillaume CLEMENT	18 840 €	2.67																					
Michel PERON	16 500 €	3.05																					
Pascal ROBERT-COLS	12 600 €	4																					
Olivier TESTARD	13 800 €	3.64																					
Jean-Louis REBIERE	21 744 €	2.32																					

2 - Valeur technique suite à l'audition:

Bureaux d'études	Note méthodologique <i>Note /5</i>	Equipe et moyens humains <i>Note /5</i>	Temps affecté aux éléments de mission <i>Note /5</i>	Total Note/15
Raphaël BLOHORN	2.5	4	0	6.5
Guillaume CLEMENT	3	3	5	11
Michel PERON	5	4	5	14
Pascal ROBERT-COLS	0	4	5	9
Olivier TESTARD	0	4	0	4
Jean-Louis REBIERE	5	4	4	13

3 - Jugement des offres

Bureaux d'études	Valeur prix 40 % Note pondérée	Valeur technique 60 % Note pondérée	Total : Note/10
Raphaël BLOHORN	2.46	2.64	5.10
Guillaume CLEMENT	2.67	4.44	7.11
Michel PERON	3.05	5.64	8.69
Pascal ROBERT-COLS	4	3.6	7.6
Olivier TESTARD	3.64	1.62	5.26
Jean-Louis REBIERE	2.32	5.22	7.54

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- l'agence de Pascal ROBERT-COLS est éliminée pour absence de note méthodologique
 - l'agence de Olivier TESTARD est éliminée pour absence de note méthodologique
 - l'agence de Raphaël BLOHORN est éliminée car sa durée de mission est supérieure à quatre mois
- Après avoir délibéré sur les différentes propositions et selon les critères définis dans le règlement de consultation du marché à procédure adaptée, le conseil municipal :
- décide d'attribuer le marché à l'agence de Michel PERON,

Accord à l'unanimité

Agence postale communale	En raison d'une mutualisation interne, le bureau de poste va fermer : deux solutions sont possibles : 1) agence postale communale 2) Relais poste commerçant : si le commerce ferme, plus de poste Refus de vote par manque d'éléments	Refus de vote par manque d'éléments
Subventions aux associations	ACPA (SPA pour chien errants) CIRPAC : création d'une école d'étude de la pierre, ailleurs qu'au moulin Un échange de terrain entre OMYA et la mairie pourrait être envisagé pour y installer cette école, mais OMYA craint que sur ce terrain se construisent des mains. Une subvention de 10000 € est demandée AMF va nous rembourser des factures inondations que nous avons payées pour un montant total de 40165.72€	Contre : 11 Pour : 11
Modification des statuts de la communauté de communes, compétence "action sociale d'intérêt communautaire"	La communauté de communes souhaite avoir la compétence " action sociale d'intérêt communautaire. Une délibération avait déjà été prise le 20 août 2014 mais elle a été invalidée, il faut donc prendre une nouvelle délibération	Pour : 11
Travaux piscine	Les carrelages sont à refaire. Deux devis ont été réalisés. Le devis de la société EGMA est retenu pour un montant de 20992.44 € HT soit 25190.93 € TTC. Pour deux bassins : 25000 € Une demande de subvention sera faite auprès du conseil général	Pour 11
SDEHG : éclairage public	40 points lumineux sont défectueux et il faut les remplacer : la part communale du financement est de 21380 €. Le projet aire de jeux du moulin est supprimé, en attente d'un autre devis L'éclairage de l'aire de pique nique est supprimé	
Camping municipal	Décision en attente du budget en mars.	
Questions diverses	1/ Formation des élus : livret à disposition des élus. 2/ Ruine Soulé : décision prise de la faire tomber par l'entreprise Bourgeois. 3/ Ruine Boya : le conseil se demande s'il faut faire intervenir un huissier 4/ Réparation de l'horloge : demande de subvention en cours. 5/ Sentiers : seuls les sentiers touristiques sont pris en charge; faire des propositions et en rajouter. 6/ Marquer au sol les places handicapés en face de la pharmacie 7/ Prévoir des décorations de Noel aux Espones 8/ Faire un socle pour container aux Espones : faire un courrier à la communauté de communes 9/ Coupures d'eau : comment contacter le service des eaux à la demande des délégués de quartier	

Fin de séance à 19h15.